ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Apprentissage de l'allemand à l'école

Question écrite n° 1782

Texte de la question

Mme Delphine Lingemann interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la situation de l'apprentissage de l'allemand en France. La relation franco-allemande s'inscrit dans une histoire riche dont la signature du traité de l'Élysée le 22 janvier 1963 par le général de Gaulle et le chancelier Adenauer constitue un évènement fondateur. Ce traité de réconciliation et de coopération entre la France et l'Allemagne, qui a scellé l'amitié franco-allemande, prévoyait une coopération renforcée entre la France et l'Allemagne, notamment en matière d'éducation. La célébration l'année prochaine du 60e anniversaire du traité de l'Élysée constitue l'occasion d'évoquer l'importance majeure de l'apprentissage de la langue allemande. En effet, de nombreuses classes de germanistes ferment faute de professeurs ou d'élèves davantage séduits par l'apprentissage de l'anglais et de l'espagnol. La rentrée 2022-2023 s'annonce particulièrement compliquée : 72 % des postes n'ont pas été pourvus en septembre 2022. D'après les chiffres du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, on compte aujourd'hui environ 6 500 professeurs d'allemand en France contre plus de 10 000 en 2006. Pourtant, selon le ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, en 2021, l'Allemagne demeure de loin, le premier partenaire commercial de la France bien que sa part se réduise. La France est le quatrième partenaire de l'Allemagne. Compte tenu du poids des deux économies au sein de l'Union européenne, la coopération économique franco-allemande contribue au renforcement de l'Europe. Cette proximité fait de l'allemand la langue la plus demandée après l'anglais dans le monde professionnel. En 2018, d'après les données issues du moteur de recherche Indeed, spécialisé dans la recherche d'emploi, on dénombre environ 4 000 offres contenant le mot-clé « allemand » dans les annonces. Une compétence deux fois plus demandée que l'espagnol. Au regard de ces éléments, il est nécessaire d'encourager l'apprentissage de la langue allemande. Elle l'interroge sur les mesures envisagées pour renforcer la pratique de l'allemand sur l'ensemble du territoire et à tous les niveaux de la scolarité afin de pérenniser son apprentissage.

Texte de la réponse

L'enseignement de l'allemand en France constitue une priorité du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse dans le cadre de la politique de développement de l'enseignement des langues vivantes. Depuis la signature du Traité de l'Élysée le 22 janvier 1963, l'action en faveur de la langue du partenaire s'inscrit de manière continue dans la coopération éducative franco-allemande. Le 22 janvier 2019, à Aix-la-Chapelle, un nouveau Traité a été signé qui prévoit en son article 10 que les deux États « adoptent des stratégies visant à accroître le nombre d'élèves apprenant la langue du partenaire ». Pour remédier à la baisse des effectifs d'élèves apprenant l'allemand, un ensemble de dispositifs éducatifs spécifiques et de conventions partenariales viennent compléter les enseignements de droit commun. Les écoles maternelles franco-allemandes Élysée connaissent une forte dynamique. À la rentrée 2022, 275 écoles maternelles françaises offrent un enseignement en français et en allemand dès les premières années de scolarisation. En élémentaire, les écoles bilingues concernent majoritairement l'allemand (183 330 élèves à la rentrée scolaire 2021). Au collège, environ 80 000 élèves sont inscrits dans un dispositif bilangue. Les sections binationales Abibac poursuivent leur dynamique avec l'ouverture de trois nouvelles sections à la rentrée scolaire 2021 et une ouverture à la rentrée scolaire 2022, ce qui porte leur nombre à 92. La certification en allemand (DSD 1), en partenariat avec la conférence permanente des ministres de l'Éducation et la Culture (KMK), est un outil de reconnaissance des compétences

linguistiques pour environ 30 000 élèves. La question de l'attractivité est également au cœur de la réflexion en matière de formation initiale, notamment par le levier de la mobilité et le développement de formations franco-allemandes (via les INSPE) et européennes (via Erasmus+) pour les étudiants qui se destinent à l'enseignement. À ce titre, la redynamisation du programme des assistants de langue allemande est également une piste d'amélioration majeure dans la mesure où parmi les assistants se trouve souvent une partie du futur vivier d'enseignants d'allemand. Dans le cadre de la coopération bilatérale avec l'Allemagne, les stratégies de relance de l'allemand en France et du français en Allemagne seront signées le 24 novembre à Berlin par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et le plénipotentiaire. Plusieurs pistes de réflexion sont à l'étude, notamment : le renforcement et la valorisation de la mobilité vers l'Allemagne et les mobilités entrantes ; une coopération plus étroite avec les collectivités territoriales ; l'encouragement au choix du métier de professeur d'allemand ; le renforcement des diplômes franco-allemands ; le pilotage de la carte académique des langues en prenant davantage en compte la place de l'allemand ; la mise en place d'outils d'excellence franco-allemands pour l'enseignement et la formation professionnels, en référence à l'article 10 du Traité d'Aix-la-Chapelle.

Données clés

Auteur : Mme Delphine Lingemann
Circonscription : Puy-de-Dôme (4e circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 1782
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse
Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 4 octobre 2022, page 4330
Réponse publiée au JO le : 15 novembre 2022, page 5397